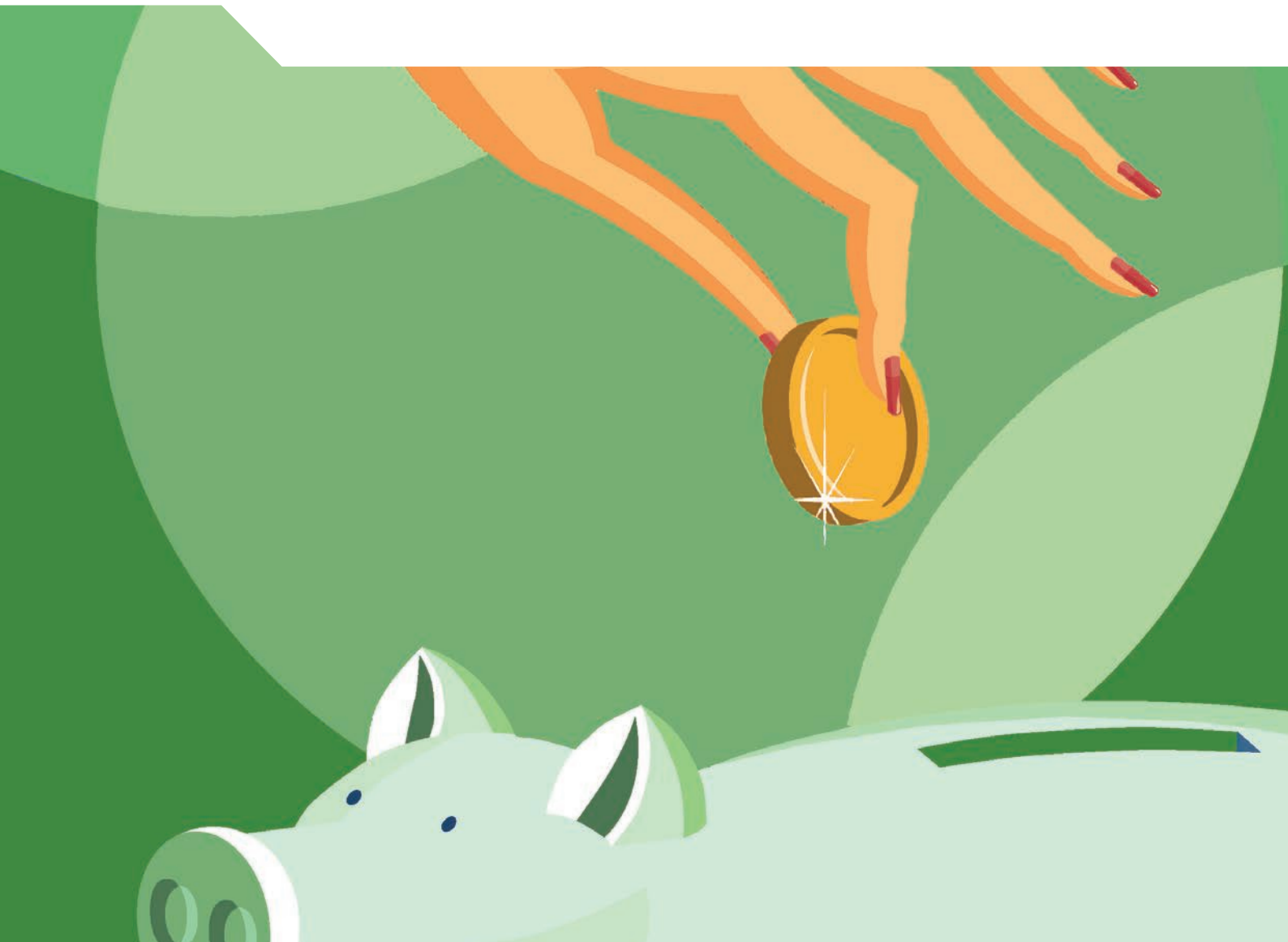




# Panorama des pensions 2021 (version abrégée)

LES INDICATEURS DE L'OCDE ET DU G20



Les pensions dans les pays de l'OCDE

# Panorama des pensions 2021 (version abrégée)

LES INDICATEURS DE L'OCDE ET DU G20

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments employés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

#### Note de la Turquie

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

#### Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

#### **Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2021), *Panorama des pensions 2021 (version abrégée) : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/878b2235-fr>.

ISBN 978-92-64-17270-8 (pdf)

Les pensions dans les pays de l'OCDE

ISSN 1995-4034 (imprimé)

ISSN 1999-1371 (en ligne)

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2021

---

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

---

## Remerciements

Cette neuvième édition du *Panorama des pensions* présente toute une batterie d'indicateurs permettant de comparer les politiques des retraites et leurs résultats entre les pays de l'OCDE. Les indicateurs sont également présentés, dans la mesure du possible, pour les autres pays du G20. Deux chapitres spéciaux sont proposés, l'un consacré aux conséquences de la crise du COVID-19 et aux réformes récentes des retraites (chapitre 1) et l'autre à une analyse approfondie des mécanismes d'ajustement automatique des régimes de retraite.

Ce rapport a été préparé par l'équipe chargée des pensions au sein de la Division des politiques sociales, qui relève elle-même de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE, et par la Division Assurance, pensions privées et marchés financiers de la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE. Des fonctionnaires nationaux – et en particulier les délégués du Groupe de travail de l'OCDE sur la politique sociale et les membres du Groupe d'experts de l'OCDE sur les pensions – ont apporté un concours extrêmement précieux à sa réalisation.

Le Chapitre 1, « Réformes récentes des régimes de retraite », a été rédigé par Maciej Lis avec le concours de Yuta Fujiki et le Chapitre 2, intitulé « Les mécanismes d'ajustement automatique des régimes de retraite », par Wouter De Tavernier. Les chapitres 3 à 8 ont été composés par Andrew Reilly et Yuta Fujiki, lesquels ont également calculé les indicateurs qui y figurent. Le chapitre 9 a été préparé par Romain Despalins, avec le concours de Pablo Antolin et Stéphanie Payet. Hervé Boulhol a animé l'équipe et pris en charge la révision et le polissage de ces chapitres sous la direction de Stefano Scarpetta (Directeur d'ELS), Mark Pearson (Directeur adjoint d'ELS) et Monika Queisser (Conseillère principale et Cheffe de la Division des politiques sociales). Maxime Ladaique a apporté une aide précieuse pour les tableaux et les graphiques. Liv Gudmundson a préparé le manuscrit pour la publication, épaulée par Lucy Hulett. Alastair Wood a effectué le travail préparatoire pour l'infographie.

Nous tenons à adresser nos remerciements aux nombreux fonctionnaires nationaux, y compris aux délégués du Comité ELSA et aux collègues du Secrétariat de l'OCDE, pour leurs commentaires utiles, notamment à Eliana Barrenho et Christian Geppert (ELS), Pablo Antolin, Romain Despalins, Elsa Favre-Baron, Diana Hourani, Jessica Mosher et Stéphanie Payet (DAF). L'OCDE est particulièrement reconnaissante à l'Union européenne pour le soutien financier qu'elle lui a apporté, en cofinçant ce projet.



## Table des matières

<b>Éditorial – COVID-19 et vieillissement : l’heure est critique pour les systèmes de retraite . . .</b>	<b>7</b>
<b>Résumé . . . . .</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre 1. Réformes récentes des retraites . . . . .</b>	<b>15</b>
Introduction . . . . .	16
Principaux constats . . . . .	18
<b>Chapitre 2. Les mécanismes d’ajustement automatique des régimes de retraite . . . . .</b>	<b>21</b>
Introduction . . . . .	22

## Suivez les publications de l'OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

## Ce livre contient des...

**StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

## *Éditorial – COVID-19 et vieillissement : l'heure est critique pour les systèmes de retraite*

Cette nouvelle édition du *Panorama des pensions*, publiée alors que la pandémie sévit depuis presque deux ans, livre de nouveaux éclairages sur les conséquences de la crise pour les retraités et les régimes de retraite. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les retraités ont été épargnés par les répercussions économiques de la crise du fait que les pensions servies ont été généralement préservées. Ce qui n'est pas le cas pour les régimes de retraite, mis quant à eux à rude épreuve par la diminution des cotisations perçues.

Les prestations de retraite ont été protégées, mais les régimes de retraite ont subi de nouvelles tensions financières en raison des exemptions de cotisations dont ont bénéficié entreprises et particuliers pendant la crise, même si ces pertes de cotisations ont été au moins en partie compensées par des transferts de l'assurance chômage et des fonds publics dans de nombreux cas. Par ailleurs, malgré une forte mortalité des personnes âgées, les économies sur les dépenses de retraite ont été modestes dans l'ensemble.

L'impact de la crise sur les régimes de retraite pourrait néanmoins être de courte durée si la relance économique observée depuis quelques mois dans la plupart des pays se poursuit. Outre des signes encourageants dans de nombreux cas, les nouvelles embauches et le retour aux heures de travail normales aideront à renflouer les régimes de retraite publics. Si, toutefois, les tensions sur finances publiques s'intensifient – par exemple avec l'augmentation du coût de la dette – et nécessitent de trouver des sources d'économies, les dépenses de retraite risquent elles aussi d'être touchées. Il est encore trop tôt pour évaluer la situation.

Les futures retraites, en revanche, pourraient être sérieusement compromises par la crise. Les jeunes, qui ont subi de plein fouet l'impact économique et social de la crise, risquent de voir abaisser leurs prestations futures, et ce surtout si les plaies laissées par la crise mettent longtemps à cicatriser et ralentissent leur progression professionnelle. Les retraits précoces de l'épargne-retraite pour soulager les difficultés matérielles, autorisés dans des pays comme le Chili, pourraient eux aussi entraîner des problèmes à long terme : à moins qu'une plus forte épargne future vienne compenser ces retraits, le niveau des prestations futures sera inévitablement faible.

Autant de problèmes dérisoires lorsqu'ils sont comparés à l'effet du vieillissement démographique sur les régimes de retraite, qui n'a lui rien de nouveau. S'il est tout à fait naturel que la pandémie de COVID-19 ait accaparé l'attention des citoyens et des responsables de l'action publique, l'enjeu primordial à long terme pour les retraites continue d'être la viabilité financière et sociale des pensions. De précédentes éditions du *Panorama des pensions* et des *Perspectives de l'OCDE sur les pensions* l'ont régulièrement souligné, les bases des régimes de retraite ne pourront être consolidées pour l'avenir sans prendre des décisions difficiles : augmenter les cotisations, relever l'âge de la retraite ou diminuer les pensions. Des décisions d'autant plus difficiles que les réformes des retraites sont parmi les plus controversées, les moins appréciées et potentiellement les plus périlleuses.

Les pays n'ont pas perdu de vue les défis à long terme posés par les retraites, même pendant la crise. Ces deux dernières années, le Brésil et la Suède ont durci les conditions d'accès aux pensions contributives en relevant l'âge de la retraite. Les réformes menées en Allemagne, au Chili, en



Lettonie, au Mexique, en République slovaque et en Slovénie accordent toutes une attention particulière à la viabilité sociale en protégeant les petites retraites. On observe parallèlement des compromis politiques dans quelques-uns des programmes de réforme récents. Par exemple, le relèvement de l'âge de la retraite est souvent accompagné d'un assouplissement des conditions de départ à la retraite anticipée. D'autres pays ont fait marche arrière, revenant sur des réformes ambitieuses et optant pour des changements plus graduels.

Selon les prévisions de la Commission européenne, le ratio entre la pension moyenne et le salaire moyen diminuera d'un quart à l'horizon 2070, ce qui stabiliserait les dépenses de retraite en proportion du PIB dans de nombreux pays malgré le vieillissement. Il reste cependant à voir si ces réductions se concrétiseront. L'analyse des deux dernières décennies, marquées par une activité réformatrice intense dans le domaine des retraites, révèle que ce ratio est demeuré généralement stable dans les pays de l'OCDE; constat qui suggère que de nombreux compromis sont à l'origine du détricotage partiel des réformes prévues.

Pour éviter de s'embourber dans de longs débats politiques à chaque modification du régime de retraite, beaucoup de pays ont introduit des mécanismes d'ajustement automatique : un ensemble de règles qui ajustent automatiquement les paramètres du régime de retraite (âge de la retraite, montant des prestations ou des cotisations) en fonction des variations des indicateurs démographiques, économiques ou financiers.

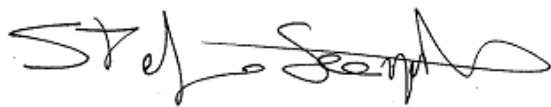
Environ deux tiers des pays de l'OCDE utilisent une forme ou une autre de mécanisme d'ajustement automatique dans leur régime de retraite. Six d'entre eux sont dotés de régimes notionnels à cotisations définies, sept ajustent les conditions d'accès à la retraite en fonction de l'espérance de vie, et six ajustent les niveaux de pension en fonction des variations de l'espérance de vie, des ratios démographiques ou de la masse salariale. Enfin, sept pays utilisent un mécanisme d'équilibrage financier.

Cependant, comme le montre cette édition du *Panorama des pensions*, ces mécanismes n'apportent de solution qu'à une partie seulement des problèmes des régimes de retraite face au vieillissement démographique. Ils peuvent certes réduire le besoin d'interventions ad hoc et de longues négociations des règles du côté du gouvernement, mais ils ne peuvent pas isoler les régimes de retraite des décisions politiques et ne leur permettent pas de s'autopiloter. Ce qui est bienvenu puisque les gouvernements doivent rester libres de modifier les règles face à des situations exceptionnelles et libres d'adapter leur politique des retraites à l'évolution du marché du travail et des conditions sanitaires et sociales.

Les mécanismes d'ajustement automatique présentent l'avantage de définir la direction que doivent prendre les régimes, sachant qu'un changement d'orientation exigera au moins des explications et des discussions, et qu'il mettra les compromis en évidence. L'analyse par l'OCDE des expériences des pays montre qu'effectivement, au fil des ans, les mécanismes d'ajustement automatique ont parfois été suspendus, voire éliminés, pour éviter la réduction des pensions et le relèvement de l'âge de la retraite fixés par les mécanismes d'ajustement automatique. Il peut être nécessaire de suspendre les ajustements automatiques pour apaiser les craintes de corrections trop dures au bas de l'échelle de répartition des revenus, mais les gouvernements devraient alors avoir en place un plan B concret pour le financement à long terme des dépenses de retraite.

Dans l'ensemble, parallèlement à l'abandon progressif des mesures de gestion de la crise du COVID-19, les gouvernements devraient s'attaquer aux problèmes structurels les plus pressants qui se posent pour les régimes de pension dans le cadre de leurs plans de relance. Les mécanismes d'ajustement automatique sont un outil essentiel pour des régimes de retraite solides. Cette édition du *Panorama des pensions* présente plusieurs principes de conception des mécanismes d'ajustement

automatique visant l'amélioration de la viabilité financière et sociale des régimes de retraite. Elle fournit aussi des orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces mécanismes.



Stefano Scarpetta  
Directeur,  
Direction de l'emploi, du travail  
et des affaires sociales de l'OCDE



Mathilde Mesnard,  
Directrice par intérim,  
Direction des affaires financières  
et des entreprises de l'OCDE



## Résumé

La présente édition du *Panorama des pensions* porte sur les conséquences du COVID-19 sur les retraites et passe en revue les mesures touchant les retraites que les pays de l'OCDE ont adoptées entre septembre 2019 et septembre 2021. Comme les éditions précédentes, elle comprend une batterie complète d'indicateurs en matière de retraites dans les pays de l'OCDE et du G20. Elle livre également une analyse approfondie des mécanismes d'ajustement automatique des régimes de retraite.

### **Des conséquences limitées du COVID-19 sur les pensions, mais les pressions liées au vieillissement démographique pourrait revenir au devant de la scène**

Les deux dernières années ont été marquées par la pandémie de COVID-19 et les ravages qu'elle a causés, en particulier parmi la population âgée. Les revenus des retraités actuels ont néanmoins été bien protégés. Grâce à des mesures exceptionnelles pour soutenir les revenus et amortir les effets sur les marchés du travail, les pensions futures ne devraient pas être très touchées dans la plus grande partie de la zone OCDE.

Les pays de l'OCDE ont mis entre parenthèses leurs craintes sur les finances publiques et le déficit de cotisations a été largement compensé par des transferts des budgets publics. Mais le vieillissement continue de peser lourd sur les finances à long terme. Bien que les gains d'espérance de vie des personnes âgées aient quelque peu ralenti depuis 2010, le rythme du vieillissement démographique sera rapide dans les deux décennies à venir. D'après les projections, la taille de la population d'âge actif devrait être réduite d'un quart à l'horizon 2060 dans la plupart des pays d'Europe du Sud, d'Europe centrale et orientale ainsi qu'au Japon et en Corée.

### **Des mesures substantielles, dont le renforcement des pensions du premier tiers et l'extension de l'accès à la retraite anticipée**

De nombreux pays ont fortement réformé les prestations de retraite liées à la rémunération passée: le Mexique a sensiblement augmenté les cotisations et renforcé ainsi les pensions futures ; l'Estonie a rendu les cotisations aux régimes privés volontaires et autorisé le retrait de l'épargne-retraite ; la Grèce pour sa part remplacera le régime de retraite complémentaire par répartition par un régime par capitalisation à cotisations définies. Des mesures de renforcement des pensions liées à la rémunération ont également été appliquées en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie.

Une tendance récente se dégage clairement, à savoir l'augmentation de la protection des revenus des individus faiblement rémunérés tout au long de leur vie professionnelle, comme en Allemagne, au Chili, en Lettonie et au Mexique.

Les régimes obligatoires donnent un taux de remplacement net futur moyen de 62 % après une carrière complète au salaire moyen, avec des variations allant de moins de 40 % au Chili, en Corée, en Estonie, en Irlande, en Lituanie et en Pologne, à 90 % ou plus en Hongrie, au Portugal et en Turquie. Pour les salariés gagnant la moitié du salaire moyen, le taux de remplacement net est généralement supérieur de 12 points de pourcentage.

Peu de mesures ont été prises relativement à l'âge de la retraite. La Suède a relevé l'âge minimum de la retraite pour les pensions publics contributives et prévoit de l'indexer sur l'espérance de vie à l'avenir ; les Pays-Bas ont reporté le relèvement prévu tout en ralentissant l'indexation future sur l'espérance de vie ; et l'Irlande a fait marche arrière sur le relèvement prévu de 66 à 68 ans. Le Danemark, l'Irlande, l'Italie et la Lituanie ont opté pour l'extension des options de retraite anticipée. Au nombre des pays du G20 non membres de l'OCDE, le Brésil a introduit un âge minimum de départ en retraite et ajusté le calcul des prestations.

Les mesures adoptées laissent prévoir que l'âge normal de la retraite augmentera d'environ deux ans en moyenne dans les pays de l'OCDE d'ici au milieu des années 2060. L'âge normal de la retraite sera de 69 ans ou plus au Danemark, en Estonie, en Italie et aux Pays-Bas, et il sera indexé sur l'espérance de vie. La Colombie, le Luxembourg et la Slovénie laisseront pour leur part les hommes prendre leur retraite à 62 ans. L'âge normal de la retraite restera plus bas pour les femmes que pour les hommes en Colombie, en Hongrie, en Israël, en Pologne et en Suisse.

### **Les mécanismes d'ajustement automatique sont cruciaux pour faire face aux conséquences du vieillissement**

Les mécanismes d'ajustement automatique (MAA) sont des règles prédéfinies qui modifient automatiquement les paramètres de calcul des pensions ou les prestations en fonction de l'évolution d'un indicateur démographique, économique ou financier. Les MAA mettent les pensions à l'abri des incertitudes et sont moins erratiques, plus transparents et plus équitables d'une génération à l'autre que les modifications discrétionnaires. Introduits à l'origine par l'indexation sur les salaires ou sur les prix pour veiller à ce que les pensions soient suffisantes, les MAA sont de plus en plus utilisés pour assurer la viabilité financière.

Leur maintien politique dans le temps et d'un gouvernement à l'autre est nécessaire pour que soient accomplis leurs objectifs à moyen et long terme. Il faut pour cela un soutien politique large et que les mécanismes soient conçus de manière à éviter des ajustements trop durs. À l'instar des modifications discrétionnaires, les MAA ont des conséquences redistributives : la question de savoir s'il convient d'ajuster les pensions, les cotisations ou l'âge de la retraite relève fondamentalement du débat démocratique. Même avec les MAA, les responsables de l'action publique contrôlent entièrement les pensions et peuvent intervenir s'ils jugent les ajustements déclenchés indésirables. Parallèlement, les MAA réduisent la nécessité de réformes fréquentes des retraites.

Certains MAA introduits en temps de crise pour rétablir la viabilité financière peuvent être remis en cause une fois l'économie relancée. Aussi, les MAA ne remplacent pas des mesures discrétionnaires audacieuses pour rétablir l'équilibre financier d'un régime de retraite. De ce fait, il importe d'opérer la distinction entre les changements qui devraient intervenir quoi qu'il en soit de ceux qui dépendent de l'évolution de la situation.

L'allongement de l'espérance de vie devrait, au moins en partie, être compensé par le relèvement de l'âge légal de la retraite, une mesure qui protège à la fois le niveau des pensions et leur financement. Une autre correction est probablement nécessaire pour tenir compte de l'évolution de la taille de la population qui cotise, ainsi qu'un mécanisme qui assure l'équilibre financier dans le temps.

Environ deux tiers des pays de l'OCDE emploient une forme ou une autre de MAA. Six d'entre eux sont dotés de régimes notionnels à cotisations définies avec ajustements inhérents. Sept pays indexent les conditions d'accès aux pensions sur l'espérance de vie et six indexent les prestations sur l'évolution de l'espérance de vie, des ratios démographiques ou de la masse salariale. Enfin, sept pays sont dotés d'un mécanisme d'équilibrage. Dans les régimes par capitalisation à cotisations définies, l'évolution de l'espérance de vie n'a aucun effet sur le financement des pensions.

C'est en Suède et en Finlande que l'on observe les MAA les plus efficaces. La Suède conjugue l'ajustement automatique des prestations en fonction de l'espérance de vie avec un mécanisme d'équilibrage pour assurer la solvabilité du régime. La Finlande ajuste à la fois les prestations et les âges de la retraite en fonction de l'espérance de vie et les complète par un mécanisme d'équilibrage qui modifie les taux de cotisation si nécessaire. Par ailleurs, l'Estonie et l'Italie tiennent compte des variations des cotisations totales et du PIB respectivement, tout en indexant l'âge légal de la retraite sur l'espérance de vie. Le mécanisme d'équilibrage allemand ajuste les pensions et les taux de cotisation en fonction de l'évolution démographique. Les mécanismes de « filet de sécurité » (backstop) du Régime de pensions du Canada garantissent l'équilibre financier tout en privilégiant explicitement une solution politique en cas de déficit : le mécanisme d'équilibrage automatique est déclenché à défaut d'accord sur d'autres interventions possibles.

Dans l'ensemble, les mécanismes d'ajustement automatique présentent l'avantage de définir la direction que doivent prendre les régimes, sachant qu'un changement d'orientation exigera au moins des explications et qu'il mettra les compromis en évidence.

## Infographie 1. L'essentiel

### Les revenus des personnes âgées et les droits à la retraite ont été protégés pendant la crise du COVID-19

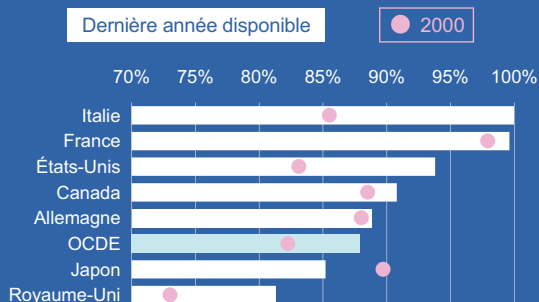


Les retraités ont bénéficié d'une aide au revenu spécifique et ciblée dans 15 pays de l'OCDE, et les droits à la retraite ont été maintenus grâce à des mesures extraordinaires d'aide au revenu dans la plupart des pays de l'OCDE.

Mais le financement des retraites s'est dégradé en raison de moindres cotisations sur les salaires et les déficits ont été principalement couverts par le budget des États.

### Les revenus moyens ont augmenté plus rapidement pour les personnes âgées que pour l'ensemble de la population

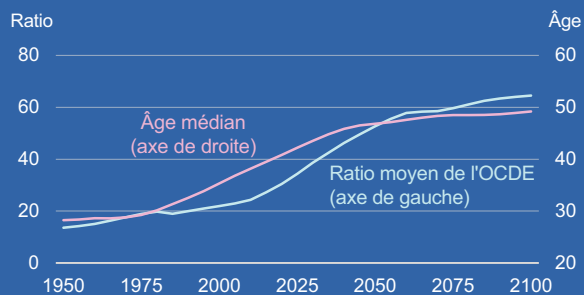
Revenu des personnes de plus de 65 ans, en % du revenu moyen disponible de la population totale



### Les populations vieillissent rapidement

Alors que l'âge médian augmente depuis les années 1980, le ratio entre le nombre de personnes âgées et en âge de travailler a récemment accéléré et doublera d'ici 2060.

Nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes en âge de travailler (20-64) et âge médian

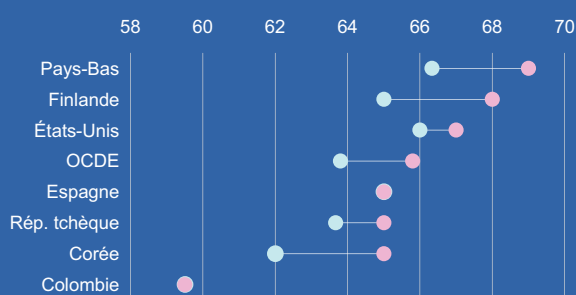


Source: United Nations, World Population Prospects 2019

### L'âge normal de la retraite va augmenter dans la majorité des pays de l'OCDE

Âge normal de la retraite

Âge actuel de la retraite / Âge futur de la retraite



### Les mécanismes d'ajustement automatique des pensions sont essentiels pour faire face au vieillissement de la population

Mécanismes multiples : 11 pays, dont 7 lient l'âge légal de la retraite à l'espérance de vie

Uniquement le mécanisme d'équilibrage : 4 pays

Uniquement l'ajustement du montant des pensions : 2 pays



Aucun mécanisme : 14 pays

Par capitalisation à cotisations définies : 7 pays

Par rapport aux réformes successives, les MAAs rendent les ajustements des systèmes de retraite moins erratiques, plus transparents et plus équitables, mais un tiers des pays de l'OCDE ne les utilise pas.

### Les pensions des régimes obligatoires varient énormément d'un pays de l'OCDE à l'autre



Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, une personne ayant effectué une carrière complète au salaire moyen à partir de 2020 devrait percevoir 62% de son salaire net lorsqu'elle atteindra la retraite.

Mais ce taux varie de moins de 35% en Estonie et en Lituanie à plus de 90% en Hongrie, au Portugal et en Turquie.



## Chapitre 1

# Réformes récentes des retraites

*Le présent chapitre s'intéresse à l'évolution des pensions depuis deux ans, y compris aux effets à la fois de la crise du COVID-19 et des réformes des retraites introduites dans les pays de l'OCDE et du G20 entre septembre 2019 et septembre 2021. Face à la crise du COVID-19, des mesures ont été introduites pour protéger les revenus des travailleurs et des retraités, mais aussi pour limiter les pertes d'emploi, sans grandes conséquences pour les droits à retraite accumulés. D'autre part, les récentes réformes des retraites ont principalement consisté à ajuster l'âge de la retraite, à étendre l'accès à la retraite anticipée, à augmenter les pensions du premier tiers et à ajuster les prestations et les cotisations dans les régimes contributifs, notamment pour encourager le cumul emploi-retraite. Ce chapitre livre également une synthèse des effets du vieillissement sur les dépenses de retraite depuis 2000 et analyse l'éventuel ralentissement des gains de longévité avant la crise du COVID-19.*



## Introduction

Dans le monde entier, la crise du COVID-19 a laissé des traces profondes. Depuis la précédente édition du *Panorama des pensions* en 2019, le virus a causé des ravages, et ce en particulier parmi la population âgée. Les pays de l'OCDE ont pris des mesures inédites et immédiates pour faire face aux problèmes sanitaires, limiter les effets de la pandémie sur les marchés du travail, soutenir les revenus et ajuster les politiques macroéconomiques.

Les revenus des retraités actuels sont généralement bien protégés pendant les périodes de ralentissement économique car ces personnes ne dépendent généralement pas du marché du travail et continuent de percevoir leurs pensions, sauf coupes ponctuelles pour des raisons budgétaires. Tel est le cas depuis deux ans et les personnes âgées ont même bénéficié de mesures de soutien supplémentaires ciblées dans de nombreux pays. Par ailleurs, le recours élargi aux dispositifs de maintien dans l'emploi et l'extension des mesures de protection contre le chômage ont considérablement limité les effets de la crise du COVID-19 sur les pensions futures. L'entrée sur le marché du travail est cependant devenue beaucoup plus difficile et les perspectives professionnelles des plus jeunes générations se sont assombries. Les effets des perturbations du marché du travail liées à la pandémie sur les pensions futures de la jeunesse actuelle devraient être modestes, mais ils seront visibles dans 40 ans, lorsque cette jeunesse sera retraitée. Les changements de politiques auront eux aussi des répercussions. Quelques pays, dont le Chili en particulier, ont par exemple autorisé les retraits exceptionnels d'épargne-retraite individuelle pendant la pandémie, ce qui affaiblit les perspectives de pension future.

Face à la pandémie, les pays de l'OCDE ont mis leurs préoccupations sur les finances publiques – et sur la viabilité financière des pensions – entre parenthèses. Si la surmortalité due au COVID-19 a engendré de petites économies pour les prestataires de pensions en réduisant le nombre de versements, le plus gros de l'impact de la crise est dû au déficit de cotisations qui a toutefois été en grande partie compensé au moyen de transferts des budgets de l'État. L'effet à moyen terme sur le financement des pensions devrait être relativement modeste en général, même si la crise a peut-être aggravé les déséquilibres déjà présents dans certains pays. Des taux d'intérêt constamment bas soulagent certainement la pression sur les finances publiques à court terme, y compris sur le financement des pensions. Les problèmes de viabilité financière ne s'évanouiront cependant pas. Ils reprendront peut-être le devant de la scène avec le retour à la normale des politiques macroéconomiques.

Le vieillissement démographique s'est accéléré depuis dix ans et devrait être rapide dans les 20 prochaines années, accompagné d'importantes variations du changement des structures démographiques d'un pays de l'OCDE à l'autre. Les régimes de retraite en Grèce, au Japon, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne seront confrontés à des défis de taille du fait de la contraction prévue de la population d'âge actif d'au moins un tiers à l'horizon 2060. La Corée, l'Espagne, l'Estonie, le Portugal, la République slovaque et la Slovénie devront eux aussi faire face à de sérieux problèmes démographiques qui se répercuteront sur l'adéquation des pensions de retraite, sur leur viabilité financière ou sur les deux.

Entre 2000 et 2017, les dépenses de retraite totales (publiques et privées) ont augmenté de 1.5 % du PIB en moyenne dans les pays de l'OCDE. Selon les estimations, l'évolution démographique

aurait à elle seule contribué à une augmentation des dépenses de retraite de 2.5 % du PIB ; hausse en partie compensée par une forte performance du marché du travail dans de nombreux pays, en particulier parmi les travailleurs âgés. Aucune tendance commune de l'évolution du ratio de la pension moyenne rapportée au salaire moyen n'est observée entre les pays. Le vieillissement devrait augmenter les dépenses de retraite dans la zone OCDE d'environ 3.5 % du PIB en moyenne d'ici à 2035. En l'absence de nouvelles sources de financement des pensions, il faut impérativement continuer de multiplier les perspectives d'emploi des travailleurs âgés, y compris à travers les politiques des retraites, afin de protéger le niveau de prestations de vieillesse tout en évitant d'augmenter les dépenses.

Outre celles provoquées par la crise du COVID-19, de nombreux pays avaient déjà pris d'importantes mesures en matière de retraites ces deux dernières années. Le Mexique a mis en œuvre la réforme la plus profonde de tous les pays de l'OCDE en augmentant à la fois les cotisations liées à la rémunération et les prestations actuelles et futures du premier tiers. Ces augmentations des prestations du premier tiers engendreront la hausse des dépenses publiques et affaibliront considérablement le rapport entre prestations et cotisations. Parmi les pays du G20 non membres de l'OCDE, le Brésil a pris des mesures importantes pour améliorer le financement des pensions, dont l'introduction d'âges minimums de la retraite. L'Estonie a rendu les pensions privées volontaires et autorisé les retraits d'épargne-retraite, ce qui affaiblira probablement les pensions futures ; un quart de l'épargne-retraite a été retirée à ce jour. La Grèce a créé un nouveau régime par capitalisation à cotisations définies pour remplacer progressivement les retraites complémentaires notionnelles à cotisations définies obligatoires. D'importantes mesures de renforcement des prestations de retraite contributives ont également été prises en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne, qui déséquilibreront encore davantage les finances des régimes de retraite des deux premiers pays. La Belgique a aussi renforcé les droits à retraite futurs des travailleurs indépendants sans augmenter leurs cotisations. Les Pays-Bas sont en train d'achever la transition des pensions professionnelles quasi obligatoires de régimes à prestations définies vers des régimes collectifs à cotisations définies : il s'agit de régimes par capitalisation à cotisations définies dans lesquels les choix individuels sont plus limités en termes à la fois d'investissement et de retraits étant donné que l'épargne accumulée est versée exclusivement sous forme de rentes.

Une tendance des deux dernières années se dégage clairement, à savoir l'augmentation de la protection des revenus des personnes ayant droit à une petite pension ou sans droit à pension. L'Allemagne, le Chili, la Lettonie et le Mexique en particulier, mais aussi la République slovaque et la Slovaquie, ont augmenté les prestations des personnes faiblement rémunérées tout au long de leur vie professionnelle.

En revanche, peu de mesures ont été prises relativement à l'âge de la retraite. La Suède a commencé à relever l'âge de la retraite et prévoit de l'indexer sur l'espérance de vie à partir de 2026. L'Irlande et les Pays-Bas, pour leur part, ont fait marche arrière sur les augmentations prévues. Par ailleurs, le rythme d'indexation de l'âge de la retraite sur l'espérance de vie a été réduit aux Pays-Bas : à partir de 2025, deux tiers des gains de longévité seront ajoutés à l'âge de la retraite. Il était prévu, initialement, de relever l'âge de la retraite de l'intégralité de l'augmentation de l'espérance de vie. Les options de retraite anticipée ont été élargies au Danemark, en Irlande, en Italie et en Lituanie. Les mesures adoptées laissent prévoir que l'âge normal de la retraite augmentera en moyenne d'environ deux ans dans la zone OCDE dans les 40 prochaines années, pendant lesquelles l'espérance de vie des personnes âgées devrait augmenter d'environ quatre ans. La Colombie, le Luxembourg, la République slovaque et la Slovaquie seront les seuls pays de l'OCDE à avoir l'âge normal de la retraite à 64 ans ou moins. La Suisse tente à nouveau d'égaliser les âges de la retraite des hommes et des femmes à 65 ans.

Différentes stratégies sont également mises en place pour encourager à travailler plus longtemps. Le Canada, la Grèce, le Japon et la Slovénie ont facilité le cumul emploi-retraite. Dans le but d'encourager à travailler plus longtemps, la Hongrie a exempté les travailleurs bénéficiaires de la pension de vieillesse de cotisations de retraite, tandis que l'Espagne envisage la possibilité de verser le bonus lié au report du départ en retraite sous forme de somme forfaitaire. En Suède, un nouvel « âge de la retraite cible » (67 ans en 2027) sera introduit pour encourager les décisions de départ en retraite dans son régime flexible en suggérant clairement l'âge adéquat.

## Principaux constats

Principaux constats concernant les répercussions de la crise du COVID-19 sur les pensions :

- Les prestations des retraités actuels ont été protégées et de nombreux pays ont introduit des mesures temporaires et ciblées de soutien des revenus.
- L'impact de la crise sur les pensions futures a été limité grâce à l'élargissement des dispositifs de maintien dans l'emploi – pendant lesquels les droits à retraite s'accumulent en général –, aux cotisations subventionnées, à l'élargissement de la protection contre le chômage, aux mesures spéciales en faveur des travailleurs indépendants et à une forte performance des marchés financiers.
- Les retraits exceptionnels d'épargne-retraite individuelle ont été autorisés dans quelques pays pour atténuer les effets du COVID-19 ; c'est parmi eux au Chili que les répercussions sur les pensions futures risquent d'être les plus lourdes.
- Le financement des pensions a pâti du déficit de cotisations, qui a été principalement comblé par des transferts des budgets de l'État. Au lendemain de la crise du COVID-19, le vieillissement démographique pourrait reprendre le devant de la scène.
- En raison de la surmortalité, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans a diminué d'environ 0.8 % en moyenne dans la zone OCDE, donnant lieu à une légère baisse des dépenses de retraite.

Principales mesures récemment adoptées en matière de retraites dans les pays de l'OCDE :

- Le Mexique a sensiblement augmenté les cotisations obligatoires au régime par capitalisation à cotisations définies, ce qui renforcera les pensions futures. La Grèce a créé un nouveau régime par capitalisation à cotisations définies pour remplacer progressivement les retraites complémentaires notionnelles à cotisations définies. L'Estonie est allée dans l'autre sens en rendant volontaires les cotisations obligatoires à un régime privé et en autorisant les retraits d'épargne-retraite.
- Le Brésil a introduit des âges minimums de la retraite, modifié les taux de cotisation et ajusté le calcul des prestations, autant de mesures qui devraient améliorer considérablement le financement des pensions.
- La Hongrie et la Slovénie ont augmenté les pensions liées à la rémunération, ce qui déséquilibrera encore davantage le financement des pensions futures. La Pologne a elle aussi augmenté les prestations servies aux retraités actuels.
- L'Allemagne, le Chili, la Lettonie, le Mexique, la République slovaque et la Slovénie ont sensiblement amélioré les filets de sécurité vieillesse ou augmenté les petites retraites.
- Peu de mesures ont été prises relativement à l'âge de la retraite : la Suède l'a relevé pour les pensions publiques contributives et prévoit de l'indexer sur l'espérance de vie à partir de 2026 et de relever l'âge du droit à la pension de base de 65 à 67 ans ; les Pays-Bas ont reporté le relèvement prévu tout en assouplissant l'indexation future sur l'espérance de vie ; et l'Irlande a fait marche arrière sur le relèvement prévu de 66 à 68 ans.
- Le Danemark, l'Irlande, l'Italie et la Lituanie ont élargi les options de retraite anticipée.

- La Belgique a sensiblement augmenté les pensions futures des travailleurs indépendants sans ajuster leurs cotisations, tandis que les cotisations de retraite des travailleurs indépendants en Grèce sont devenues forfaitaires.
- Le Canada, la Grèce, le Japon et la Slovénie ont facilité le cumul emploi-retraite, et la Hongrie a exempté de cotisations de retraite les travailleurs bénéficiaires de la pension de vieillesse.

Revenus actuels des retraités :

- En moyenne, dans l'OCDE, les personnes âgées de 65 ans ou plus perçoivent 88 % des revenus de la population totale. Les personnes âgées de plus de 65 ans perçoivent actuellement environ 70 % ou moins du revenu disponible moyen à l'échelle nationale en Corée, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, mais environ 100 % ou plus au Costa Rica, en France, en Israël, en Italie, au Luxembourg et au Portugal.

Âge de la retraite :

- Pour les hommes en 2020, l'âge normal de la retraite était le plus bas en Turquie, à 52 ans. Il était de 62 ans en Colombie, en Corée, au Costa Rica, en Grèce, en Italie, au Luxembourg et en Slovénie, mais de 67 ans en Islande et en Norvège, en supposant une entrée dans la vie active à 22 ans. Dans un peu moins de la moitié des pays de l'OCDE, l'âge normal de la retraite ne sera pas relevé si l'on se base sur la législation actuelle.
- La différence entre l'âge normal de la retraite des hommes et celui des femmes est en train d'être éliminée en Autriche, au Costa Rica, en Lituanie et en Turquie, mais elle demeurera en Colombie, en Hongrie, en Israël, en Pologne et en Suisse.
- Les mesures actuellement adoptées laissent prévoir que l'âge normal de la retraite augmentera d'environ deux ans en moyenne dans les pays de l'OCDE, de 64.2 ans en 2020 à 66.1 ans au milieu des années 2060 pour les hommes. Le futur âge normal de la retraite est de 69 ans ou plus au Danemark, en Estonie, en Italie et aux Pays-Bas, qui l'ont tous indexé sur l'espérance de vie. Il est de 62 ans en Colombie, au Luxembourg et en Slovénie.

Taux de remplacement :

- Les taux de remplacement nets futurs des régimes obligatoires pour les moyens salaires ayant accompli une carrière complète s'établissent à 62 % en moyenne dans la zone OCDE ; ils sont compris entre moins de 40 % au Chili, en Corée, en Estonie, en Irlande, au Japon, en Lituanie et en Pologne et 90 % ou plus en Hongrie, au Portugal et en Turquie à l'âge normal de la retraite.
- Dans les pays où la couverture des régimes facultatifs est importante (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, Irlande, Japon et Nouvelle-Zélande), l'affiliation à un régime facultatif accroît le taux de remplacement futur des moyens salaires ayant cotisé durant toute leur carrière de 26 points en moyenne, et de 11 points environ pour ceux qui n'ont cotisé qu'à partir de 45 ans, d'après les hypothèses de modélisation de l'OCDE.
- Globalement, dans l'OCDE, les travailleurs rémunérés au salaire moyen qui connaissent une période de chômage de cinq ans au cours de leur carrière verront leur pension diminuée de 6.4 % en moyenne par rapport à une carrière complète. Cette réduction dépasse 10 % en Australie, au Chili, en Corée, en Hongrie, en Islande, en Lettonie, au Mexique, en Pologne, en République slovaque et en Turquie.
- Dans le cas des bas salaires (la moitié du salaire moyen), le taux de remplacement net des régimes obligatoires s'établit à 74 % en moyenne après une carrière complète, soit 12 points de pourcentage de plus que dans le cas du salaire moyen, en raison principalement des mécanismes redistributifs prévus dans les règles des systèmes de retraite. La République tchèque et le Danemark affichent la plus grande différence de taux de remplacement entre les bas et les moyens salaires.

Autres constats :

- Entre 2008 et 2018, le nombre de retraités a augmenté de 20 % en moyenne dans la zone OCDE, soit beaucoup moins que le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus (27 %), d'où la hausse de l'âge effectif de liquidation des droits à pension.
- Entre 2000 et 2017, les dépenses de retraite totales (publiques et privées) ont augmenté de 1.5 % du PIB en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le vieillissement démographique aurait à lui seul déclenché une hausse des dépenses de retraite de 2.5 % du PIB en moyenne. La progression du taux d'emploi a toutefois diminué les dépenses de retraite de 1.1 % du PIB en moyenne.
- Même avant le COVID-19, l'espérance de vie des personnes âgées progressait plus lentement qu'entre le milieu des années 1990 et environ 2010. Tout semble indiquer un ralentissement des gains d'espérance de vie dans de nombreux pays à partir de 2010 environ. Pour les femmes, ce ralentissement ramène la progression de l'espérance de vie aux niveaux observés entre 1970 et le milieu des années 1990, tandis que le rythme demeure relativement rapide pour les hommes.

## Chapitre 2

# Les mécanismes d'ajustement automatique des régimes de retraite

*Ce chapitre décrit les mécanismes d'ajustement automatique (MAA) des régimes de retraite obligatoires dans les pays de l'OCDE. Environ deux tiers des pays membres de l'Organisation ont recours à ces mécanismes, dont les régimes notionnels à cotisations définies, l'indexation de l'âge légal de la retraite sur l'espérance de vie, l'ajustement des prestations en fonction de l'évolution de l'espérance de vie, des ratios démographiques ou de la masse salariale, et les mécanismes d'équilibrage. On trouvera ici une analyse des possibilités/limites des mécanismes d'ajustement automatique peuvent et des autres mesures possibles. Les MAA peuvent être utiles pour empêcher les régimes de retraite de devenir de moins en moins viables à mesure du vieillissement démographique. Enfin, ce chapitre propose quelques orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes d'ajustement automatique fondées sur l'expérience de pays de l'OCDE ayant déjà eu à réviser ou à annuler ce type de mécanismes. Il aborde notamment la nécessité d'obtenir un accord politique général sur leur introduction et d'éviter les mécanismes qui réduisent les prestations en termes nominaux ou réels.*

## Introduction

Les régimes de retraite constituent un élément fondamental de la protection sociale des personnes âgées. Ils sont conçus pour fournir un revenu aux individus dans un avenir lointain, ce qui les expose aux incertitudes qui pèsent sur l'évolution démographique et économique. Comment peut-on garantir des pensions suffisantes si l'on ne sait rien de l'évolution des salaires et des prix sur les prochaines décennies ? Et comment peut-on assurer la viabilité financière des régimes de retraite à long terme face au vieillissement démographique et à l'augmentation du rapport retraités-cotisants ?

Confrontés aux tendances démographiques, économiques ou financières, les responsables de l'action publique peuvent choisir de ne rien faire et d'en accepter les conséquences néfastes possibles pour la viabilité financière ou pour l'adéquation du régime de retraite. Ou bien ajuster les paramètres de calcul des pensions. Ces ajustements peuvent être discrétionnaires, par le biais d'une action législative régulière à mesure que la situation change. Ils peuvent aussi être rendus automatiques, en fixant des règles d'ajustement des paramètres de calcul des pensions. De telles règles ne sauraient éliminer toute l'incertitude, mais cette dernière option a cela de séduisant pour les décideurs que, si l'on ignore par exemple l'ampleur précise des tendances futures du vieillissement, on sait généralement cerner l'impact général d'une évolution démographique donnée sur le régime de retraite. Par ailleurs, les règles automatiques sont un moyen de mieux inclure les générations futures qui n'ont ni droit de vote ni voix au chapitre aujourd'hui.

Les mécanismes d'ajustement automatique sont des règles prédéfinies qui modifient automatiquement les paramètres de calcul des pensions ou les prestations en fonction de l'évolution d'un indicateur démographique, économique ou financier. Ils peuvent mettre les pensions à l'abri des incertitudes : l'indexation des pensions peut les protéger contre les tendances actuelles et futures de l'inflation et, plus généralement, les ajustements automatiques des prestations, des taux de cotisation et de l'âge de la retraite peuvent servir plusieurs objectifs. Ce chapitre donne une vue d'ensemble des raisons de l'existence des MAA, de la forme qu'ils prennent et de ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire.

Environ deux tiers des pays de l'OCDE utilisent une forme ou une autre de MAA dans leurs régimes de retraite obligatoires ou quasi obligatoires. Six d'entre eux sont dotés de régimes notionnels à cotisations définies. Sept pays indexent les conditions d'accès aux pensions sur l'espérance de vie et six ajustent les prestations en fonction de l'évolution de l'espérance de vie, des ratios démographiques ou de la masse salariale. Enfin, sept pays sont dotés d'un mécanisme d'équilibrage financier.

Le vieillissement démographique étant le résultat de plusieurs tendances démographiques, plusieurs MAA peuvent être nécessaires pour assurer la viabilité financière du régime de retraite, chacun lié à un indicateur démographique particulier. L'allongement de l'espérance de vie devrait, au moins en partie, être compensé par le relèvement de l'âge légal de la retraite, une mesure qui protège à la fois le niveau des pensions et leur financement. Une autre correction sera probablement nécessaire pour tenir compte de l'évolution de la taille de la population qui cotise et qui détermine ainsi les recettes du régime. Par ailleurs, les ajustements dont il est ici question pourraient ne pas être suffisants pour atteindre ou maintenir l'équilibre financier dans le temps, et un mécanisme d'équilibrage peut alors être nécessaire.

Le choix entre ajustement des pensions, des cotisations ou de l'âge de la retraite dépend d'une multitude de facteurs et relève fondamentalement du débat démocratique, qu'il s'agisse des changements discrétionnaires ou des ajustements automatiques. Lors de la mise en place d'un MAA, les choix de paramètres à ajuster dépendent entre autres facteurs de leur niveau initial et des préférences collectives. Or, certains MAA introduits en temps de crise pour rétablir la viabilité financière – ce qui signifie que des mesures sont nécessaires, quelle que soit l'évolution de certains indicateurs – pourraient être remis en cause une fois l'économie rétablie. Aussi, les MAA ne sauraient remplacer des mesures discrétionnaires fortes dans un régime de retraite financièrement déséquilibré. De fait, il importe d'opérer une distinction entre les changements qui devraient intervenir quoi qu'il en soit et ceux qui sont tributaires de l'évolution de la situation afin d'accomplir les objectifs convenus.

Les **principaux constats** de ce chapitre sont les suivants :

- Les mécanismes d'ajustement automatique mettent les régimes de retraite à l'abri des incertitudes démographiques, économiques et financières qui affectent l'adéquation ou la viabilité financière des pensions.
- Les MAA ont fait leur apparition pour assurer l'adéquation des pensions par l'indexation sur les salaires ou les prix, mais les dernières décennies ont vu s'opérer un changement de cap vers le maintien de la viabilité financière.
- Comme les MAAs sont conditionnels à un indicateur qui évolue, ils réduisent le risque de s'ajuster trop fortement ou pas assez relativement aux ajustements discrétionnaires visant la même cible. La volatilité des ajustements peut être réduite par le biais de procédures facilitant les ajustements sur plusieurs années.
- Comparés aux ajustements discrétionnaires, les MAAs peuvent être conçus de manière à être moins erratiques, plus transparents et plus équitables d'une génération à l'autre.
- Ils réduisent le coût politique du maintien ou de l'amélioration de la viabilité financière d'un régime de retraite ainsi que le besoin de réformes fréquentes.
- Les MAAs étant mis en place pour le moyen et long terme, il est essentiel d'assurer leur viabilité politique. Il faut pour cela un soutien politique large et que les mécanismes soient conçus de manière à éviter des ajustements trop durs.
- À l'instar des ajustements discrétionnaires, les MAAs ont des conséquences redistributives et doivent être soumis au débat démocratique. Une fois les MAAs en place, les responsables de l'action publique continuent de contrôler entièrement les pensions et peuvent intervenir s'ils jugent les ajustements déclenchés indésirables.
- Les MAAs servent à tenir compte des tendances futures et ne remplacent pas les mesures discrétionnaires fortes dans un régime de retraite financièrement déséquilibré. Les pays confrontés à cette situation devraient, dans l'idéal, se doter d'un plan de réforme plus général constitué de mesures discrétionnaires qui rétablissent l'équilibre financier et d'une série de MAAs capables en particulier de tenir compte des tendances du vieillissement. À défaut de mesures prises pour garantir un régime de retraite stable, les MAAs utilisés pour rétablir l'équilibre financier seront probablement annulés s'ils entraînent des pertes nominales ou réelles de revenus de la retraite ou des relèvements trop rapides de l'âge de la retraite.
- Les ajustements automatiques des paramètres de calcul des pensions ne sauraient être suffisants pour accomplir les principaux objectifs du régime de retraite. Ils doivent notamment être complétés par un mécanisme d'équilibrage automatique visant à garantir l'équilibre budgétaire du régime de retraite.



- Environ deux tiers des pays de l'OCDE ont au moins un MAA en place. Il s'agit des mécanismes intégrés dans les régimes notionnels à cotisations définies (6 pays), de l'indexation de l'âge légal de la retraite sur l'espérance de vie (7 pays), de l'ajustement des prestations en fonction de l'évolution de l'espérance de vie, des ratios démographiques ou de la masse salariale (6 pays), et des mécanismes d'équilibrage (7 pays). Les régimes par capitalisation à cotisations définies empêchent les tendances de l'espérance de vie d'influer sur le financement des retraites, mais l'adéquation du revenu de la retraite risque d'être compromise.
- Les pays suivants ne sont pas dotés de MAA : Autriche, Belgique, Corée, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Israël, Nouvelle-Zélande, République slovaque, République tchèque, Slovaquie, Suisse et Turquie. Certains d'entre eux possèdent toutefois des plans à moyen terme pour modifier les paramètres des retraites selon un calendrier fixe, c'est-à-dire que les ajustements ne dépendent pas de l'évolution d'un indicateur, même s'ils ont été prévus à partir des prévisions de vieillissement. La République tchèque et la République slovaque continueront de relever l'âge de la retraite jusqu'à 2030, tandis que la France allongera la période de cotisation pour une retraite à taux plein jusqu'aux alentours de 2035.
- C'est en Suède et en Finlande que l'on observe les MAAs les plus efficaces. La Suède conjugue les pensions notionnelles à cotisations définies et un mécanisme d'équilibrage pour assurer la solvabilité du régime ; elle prévoit d'indexer l'âge de la retraite sur l'espérance de vie. La Finlande ajuste les paramètres sur l'espérance de vie dans un régime à prestations définies, en modifiant l'âge futur de la retraite de deux tiers de l'évolution de l'espérance de vie et en ajustant les nouvelles pensions. Un mécanisme supplémentaire d'équilibrage ajuste les taux de cotisation si nécessaire.
- L'Estonie et l'Italie tiennent compte de l'évolution de la taille de la population active en ajustant les prestations en fonction des cotisations totales et du PIB respectivement, tandis que l'âge légal de la retraite est indexé sur l'espérance de vie. L'Italie a toutefois contourné temporairement le relèvement de l'âge de la retraite en facilitant la retraite anticipée sans ajustements actuariels (chapitre 1). Le mécanisme d'équilibrage allemand se base sur le ratio retraités-cotisants et ajuste à la fois les pensions et les taux de cotisation.
- Les mécanismes de « filet de sécurité » (backstop) du Régime de pensions du Canada garantissent l'équilibre financier du régime tout en privilégiant explicitement une solution politique en cas de déficit : le mécanisme d'équilibrage automatique est uniquement déclenché à défaut d'accord des responsables de l'action publique sur d'autres interventions possibles.

# Panorama des pensions 2021 (version abrégée)

## LES INDICATEURS DE L'OCDE ET DU G20

Cette version abrégée est la traduction partielle de la version anglaise du *Panorama des pensions de l'OCDE*. Elle contient le résumé de la publication ainsi que l'introduction et les principaux résultats des chapitres 1 et 2. L'édition 2021 de *Panorama des pensions* met en lumière les réformes des retraites légiférées par les pays de l'OCDE au cours des deux dernières années. Un chapitre spécial porte sur les mécanismes d'ajustements automatiques des systèmes de retraite des pays de l'OCDE, examine l'utilité et les limites de ces instruments des politiques de retraite et suggère des moyens de les améliorer afin de renforcer la capacité des systèmes de retraite à remplir leurs objectifs. Cette édition met également à jour les informations sur les principales caractéristiques des systèmes de retraite dans les pays de l'OCDE et du G20 et fournit des projections sur les revenus de retraite des travailleurs d'aujourd'hui. Elle contient en outre des informations actualisées sur les principales caractéristiques des pensions servies dans les pays de l'OCDE et du G20, ainsi que des projections des revenus de pension que percevront les personnes actuellement sur le marché du travail. Elle propose des indicateurs concernant l'architecture des systèmes de retraite, les droits à la retraite, le contexte démographique et économique dans lequel s'inscrivent les systèmes de retraite, les revenus et la pauvreté chez les personnes âgées, le financement des systèmes de retraite et les pensions privées.



PDF ISBN 978-92-64-17270-8



9 789264 172708